



Jun 2018



ENVIRONNEMENT, ENERGIE ET PARCS NATURELS REGIONAUX : QUELLES STRATEGIES



CESER
Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des avis (saisines) et contributions (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Rapporteur

M. Georges EROME

Président de la
Commission 2 « Environnement
et transition énergétique »



RESULTATS DES VOTES



159
votants



117

ont voté
POUR



20

ont voté
CONTRE



5

se sont
ABSTENUS



12

n'ont pas
pris part au
vote

Cet avis a été adopté par le
Conseil Economique, Social et Environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes
lors de son Assemblée Plénière du 12 juin 2018

Sommaire

Préambule	1
Introduction	2
I. Avis sur la délibération « Stratégie environnement/énergie » et ses premiers déploiements	3
1.1. Rappel du budget prévisionnel	3
1.2. Les 19 préconisations du CESER	4
1.2.1. Energie	4
1.2.2. Economie circulaire / déchets	6
1.2.3. Qualité de l'air	9
1.2.4. Biodiversité	9
1.2.5. Adaptation au changement climatique	11
II. Avis sur la délibération « Un nouvel élan pour nos parcs naturels régionaux »	12
Conclusion	14
Bibliographie	15
Déclarations des groupes	16
Annexe - Lettres de saisine	21
Contributeurs	24
Contacts	26

Préambule



Le Conseil régional a officiellement saisi le CESER le 31 mai et 1^{er} juin dernier pour rendre un avis sur 3 rapports concernant les futures délibérations sur **la stratégie Environnement Energie et les Parcs Naturels Régionaux**.

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de **vivre mieux**.

Les questions d'environnement et d'énergie font régulièrement la Une et nous concernent tous. Pourtant, face aux enjeux pour la planète, qui nous rattrapent à mesure qu'ils sont énoncés, Il y a **urgence**. On a toujours envie de dire : « Qu'est-ce qu'on attend ? ».

Le pari de cette saisine réside dans le fait de proposer une stratégie. Il s'agit de mettre en œuvre un plan d'actions, dès aujourd'hui. Car la conscience et la mise en cohérence des politiques régionales nous permettra de gagner, si ce n'est une victoire sur les changements annoncés, du moins du temps pour permettre aux habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes d'adapter leur mode de vie.

Alors, pour reprendre les termes de Yann Arthus Bertrand, « **Comment faire mieux avec moins** » ? Quels axes développer afin de protéger, produire, éduquer et donner toutes les chances à notre Région de préserver et optimiser son capital Environnement et Energie ? Sur quels acteurs et outils nous appuyer pour faire en sorte de « raconter une autre histoire », dans laquelle le citoyen serait partie prenante de la qualité de son environnement ?

La Commission thématique « **Environnement et transition énergétique** » s'est chargée, au nom du CESER, de rédiger une réponse à cette saisine avec des propositions concrètes. Orienté autour de propositions positives pour faire face aux enjeux écologiques de nos territoires, cet avis s'appuie sur les travaux conduits les années précédentes, parmi lesquels la récente contribution « **Biodéchets : Cap sur 2025** ».

Nous espérons vivement que notre avis trouvera un écho concret dans les délibérations sur la future stratégie régionale Environnement-Energie ainsi que dans la structuration du réseau des 10 Parcs Naturels Régionaux afin de préserver les remarquables ressources naturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Quadrini'.

Antoine QUADRINI,
Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Introduction

Contexte

Comme partout sur le territoire national, la région fait face à des bouleversements environnementaux avérés : changement climatique et ses conséquences, déclin drastique de la biodiversité, pollution atmosphérique sur de nombreuses zones du territoire... Le Conseil régional, en tant que chef de file sur l'énergie, le climat, les déchets et la biodiversité, est l'un des acteurs publics majeurs.

Par ailleurs, selon le code de l'environnement (article L. 333-1), les parcs naturels régionaux « concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux ». Ils sont donc un des outils pour la mise en œuvre des politiques régionales, à travers un projet de territoire.

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Auvergne-Rhône-Alpes a déjà produit de multiples travaux sur différentes questions environnementales et les PNR, en particulier sur les thèmes de l'énergie, des biodéchets ou bien des corridors écologiques.

Saisine

Il a été saisi par la Région, par lettre du 31 mai 2018 et du 1^{er} juin 2018, pour rendre un avis sur les trois rapports suivants :

1. Stratégie Environnement Energie : faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première région durable d'Europe
2. Premiers déploiements de la nouvelle stratégie environnement-énergie
3. Un nouvel élan pour nos parcs naturels régionaux

Question

A partir notamment des travaux réalisés antérieurement, le CESER s'interroge de savoir si les stratégies proposées au travers des trois délibérations prennent en compte les orientations souhaitées par le CESER.

Démarche

Le CESER rendra un avis commun sur ces trois délibérations. Il s'attachera, dans une première partie, à faire des préconisations concernant le rapport stratégie environnement/Energie selon les cinq axes retenus : énergie, économie circulaire et déchets, qualité de l'air, biodiversité et adaptation au changement climatique. Dans une seconde partie, le CESER s'intéressera aux parcs naturels régionaux et aux orientations retenues.

I. Avis sur la délibération « Stratégie environnement/énergie » et ses premiers déploiements

Le CESER se félicite que le Conseil régional « se mobilise pour répondre aux défis énergétiques, à l'urgence climatique et à la nécessité de préserver la biodiversité » (introduction de la délibération) et qu'il souligne le lien entre ces différentes thématiques, mais doit s'intégrer dans une stratégie globale d'investissement et de fonctionnement.

A partir des éléments fournis par le Conseil régional, le CESER émet 19 préconisations afin de participer à la construction des orientations proposées. Avant de formuler ses préconisations, il rappelle quelques éléments budgétaires.

1.1 Rappel du budget prévisionnel

Les chiffres fournis confirment un budget tourné principalement vers l'investissement, sauf pour la thématique "biodiversité". Le CESER note l'**augmentation** envisagée pour les trois prochaines années. Cette hausse concerne notamment les thématiques énergie et air mais également les déchets pour laquelle la Région est désormais compétente.

Budget prévisionnel pour les trois prochaines années

Thèmes	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Energie	15	55	70
Economie circulaire/déchets	5	30	35
Qualité de l'air	2	43	45
Biodiversité	17	18	35
Adaptation au changement climatique	3	12	15
TOTAL	42	158	200

Source : CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
à partir des chiffres présents dans la délibération

1.2 Les 19 préconisations du CESER



Énergie

PRECONISATION

1

Faire prévaloir la sobriété énergétique dans toute politique

A de multiples reprises, le CESER a indiqué que la notion de **sobriété énergétique** doit prévaloir à toute politique publique, notamment régionale. Aussi, le CESER propose-t-il que l'objectif 2 « investir et soutenir les investissements pour consommer moins » devienne le tout premier objectif de la politique régionale proposée en matière d'énergie. Il propose également que cette ambition se décline sous la forme de mesures de la demande de services énergétiques, par exemple au travers de la sensibilisation du grand public.

PRECONISATION

2

Développer la filière régionale de méthanisation, issue des biodéchets, en respectant les trois points de vigilance émis par le CESER

Pour développer la production d'énergies renouvelables, le Conseil régional souhaite notamment soutenir **la filière de méthanisation**. Le CESER approuve cette orientation mais il tient à rappeler les **points de vigilance**, issus de sa contribution « Biodéchets : cap sur 2025 Structurer et développer la filière en Auvergne-Rhône-Alpes »¹:

A partir de ces différents enjeux et des obligations réglementaires, les biodéchets peuvent constituer un gisement complémentaire de substrat. Toutefois, il apparaît trois points de vigilance pour assurer l'essor de ce secteur dans les bonnes conditions sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

- ① Une réflexion territoriale prenant en compte les spécificités locales est indispensable pour éviter la concurrence entre les diverses filières de traitements des biodéchets, pour proposer un mode de traitement local et pour mettre en adéquation zones de production et zones de consommation.

¹ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. *Biodéchets : cap sur 2025 Structurer et développer la filière en Auvergne-Rhône-Alpes*. CESER Auvergne-Rhône-Alpes, février 2017, page 18

② Comme pour le compostage, la qualité des intrants injectés dans les méthaniseurs doit être irréprochable pour produire un digestat de qualité.

③ La clarification des règles, notamment concernant l'agrément sanitaire, est indispensable pour diminuer les incertitudes pour les porteurs de projets.

PRECONISATION

3

Assurer le développement de la filière hydrogène sur le territoire régional

L'**hydrogène**, comme vecteur énergétique, est fortement prometteur dans un contexte de changement climatique et de pollution atmosphérique bien qu'il se situe encore dans le champ de l'innovation. La réflexion en cours au CESER devrait apporter des éléments complémentaires au Conseil régional.

PRECONISATION

4

Assurer l'entrée du Conseil régional dans le capital des concessions hydroélectriques

Le CESER prend acte de l'action du Conseil régional en matière de **concessions hydroélectriques**. Compte tenu de l'enjeu majeur dans la région, tant du point de vue économique qu'environnemental, que représentent les concessions hydroélectriques, l'entrée de la Région au capital permettrait de défendre l'intérêt général, et en particulier les enjeux environnementaux et énergétiques des barrages et des ouvrages du Rhône, et de consolider le patrimoine hydraulique.

PRECONISATION

5

Appuyer l'investissement citoyen en matière d'énergie

Le CESER appuie la proposition de la Région de soutenir l'investissement citoyen en matière de production localisée d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque). Ce type de financement permet, en effet, à la fois, d'organiser des retombées économiques au niveau local, mais aussi d'améliorer l'acceptation et la sensibilisation du public.



Economie circulaire / déchets

En matière de déchets, le CESER retrouve plusieurs préconisations qu'il avait émises lors de sa contribution sur les biodéchets. Toutefois, il souhaiterait insister sur quelques éléments qui pourraient intégrer la délibération² :

PRECONISATION

6

Conduire une politique exemplaire en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire

Elle concerne en particulier les espaces gérés par le Conseil régional notamment dans les lieux de restauration des lycées.

PRECONISATION

7

Développer des opérations pilotes en habitat collectif et/ou milieu urbain

Il s'agit de trouver des solutions viables et efficaces, dans le but final d'intégrer dans les politiques publiques en matière d'urbanisme la problématique des biodéchets, notamment en termes d'espaces publics, d'immobiliers et de bâtiments.

PRECONISATION

8

Proposer aux acteurs locaux des outils ludiques et innovants pour communiquer, sensibiliser, former, éduquer tous les publics, en prenant en compte leurs spécificités (scolaires, citoyens, professionnels des biodéchets...).

Le CESER propose notamment :

- ✓ d'adopter un slogan en faveur des biodéchets comme sur le modèle du tri du verre au profit de la lutte contre le cancer ;
- ✓ de concevoir des expositions itinérantes sur les biodéchets ;

² CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. *Biodéchets : cap sur 2025 Structurer et développer la filière en Auvergne-Rhône-Alpes*. CESER Auvergne-Rhône-Alpes, février 2017, page 37.

- ✓ de créer une banque de données régionale des bonnes pratiques, facilement accessible pour tous ;
- ✓ d'intégrer, dans le programme de travail de l'espace régional de concertation (ERC), des actions d'éducation à l'environnement et de développement durable en matière de biodéchets ;
- ✓ de favoriser les partenariats avec l'Education nationale, les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), de l'économie sociale et solidaire (ESS), les entreprises ;
- ✓ d'initier des formations spécifiques en lien avec les nouveaux métiers liés aux biodéchets.

PRECONISATION

9

Tarification incitative : apporter un accompagnement pédagogique aux différents acteurs

En matière de tarification incitative, le CESER rappelle qu'il a étudié cette question dans cette même contribution et souligne quelques éléments synthétiques³ :

La tarification incitative est un des leviers à la disposition des collectivités pour inculquer des comportements vertueux et détourner une partie des biodéchets des ordures ménagères résiduelles.

Il s'agit d'une politique publique à mener sur le long terme et qui demande un accompagnement pédagogique des différents acteurs, notamment des populations. Communication, éducation doivent venir compléter le dispositif.

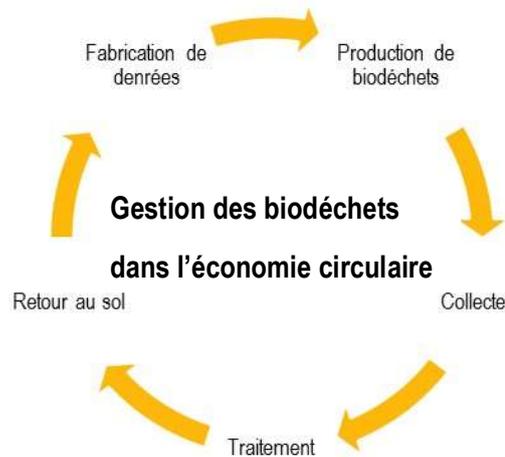
³ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. *Biodéchets : cap sur 2025 Structurer et développer la filière en Auvergne-Rhône-Alpes*. CESER Auvergne-Rhône-Alpes, février 2017, page 34

PRECONISATION

10

Intégrer les biodéchets dans l'économie circulaire

Comme pour les déchets du BTP, les principes de l'économie circulaire s'appliquent également aux biodéchets comme le montre ce schéma :



SOURCE : CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. *Biodéchets : cap sur 2025 Structurer et développer la filière en Auvergne-Rhône-Alpes*, page 39

PRECONISATION

11

Favoriser des circuits courts agricoles, industriels et commerciaux et/ou des filières locales biologiques ainsi que l'utilisation de produits et de matériaux écologiques⁴

Comme souligné dans la délibération du Conseil régional, les filières circuits courts représentent l'un des cœurs de l'économie circulaire. Ils constituent par ailleurs un élément fort en matière de santé environnement comme exprimé dans la contribution du CESER intitulée « Les 6 priorités du CESER pour le plan régional santé-environnement 3 en Auvergne-Rhône-Alpes : 3 moteurs, 3 leviers pour une politique santé-environnement ».

⁴ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. *Les 6 priorités du CESER pour le Plan régional Santé Environnement 3 en Auvergne-Rhône-Alpes : 3 moteurs, 3 leviers pour une politique santé-environnement*. CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juin 2017, 6 p.



Qualité de l'air

PRECONISATION

12

Prévoir un diagnostic territoire poussé quant à la sensibilité des acteurs du territoire sur la pollution de l'air

La qualité de l'air est devenue un enjeu national majeur, notamment en termes de santé publique. Le CESER soutient les orientations du Conseil régional qui proposent des actions ciblées en fonction des spécificités des territoires concernés (types d'émission, topographie...).

Toutefois, le CESER pense qu'il serait utile de faire référence à un diagnostic territorial poussé quant à la **sensibilité des acteurs du territoire** sur la pollution de l'air. En effet, une partie des actions proposées exige un réel changement de comportements. Cette évolution ne se fera qu'avec un accompagnement par les acteurs publics, dont le Conseil régional.

Le CESER est en train de travailler sur cette question et pourra fournir des éléments plus précis au cours de l'année 2019.



Biodiversité

PRECONISATION

13

Faire respecter les enjeux du schéma régional de cohérence écologique dans tout projet d'aménagement

Le Conseil régional souligne, dans sa délibération, que l'érosion de la biodiversité continue à se poursuivre et énumère plusieurs causes. Dans ce contexte, le CESER tient à souligner son attachement au respect des enjeux du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dans tout projet d'aménagement et retient que l'un des axes de la politique régionale en faveur de la biodiversité consistera à faciliter le déplacement des espèces aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

PRECONISATION

14

Soutenir le développement des réserves naturelles régionales

L'augmentation du nombre de réserves naturelles régionales constitue un élément positif pour la préservation de la biodiversité. Le CESER s'en félicite et propose de soutenir toutes les demandes formulées par les territoires, en concertation avec les acteurs locaux.

PRECONISATION

15

Mettre en place un plan régional en faveur des pollinisateurs

Il approuve, par ailleurs, la mise en place d'un plan régional en faveur des pollinisateurs face à la diminution drastique et préoccupante des populations.

PRECONISATION

16

Faire de la sensibilisation à la biodiversité une préoccupation régionale majeure

Le CESER note avec intérêt que la sensibilisation reste une préoccupation régionale majeure. A l'identique de certaines propositions concernant les biodéchets, il propose notamment :

- d'intégrer dans le programme de travail de l'ERC des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable en matière de biodiversité
- de favoriser les partenariats avec l'Education nationale, les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), de l'économie sociale et solidaire (ESS), les entreprises dans un souci de partenariat équitable.

PRECONISATION

17

Valoriser les pratiques agricoles et forestières vertueuses en faveur de la biodiversité et de la conservation des sols

Le CESER propose que le Conseil régional soutienne et encourage les modèles et pratiques agricoles et forestières vertueuses qui concilient économie et protection de la biodiversité.



Adaptation au changement climatique

PRECONISATION

18

Veiller à apporter rapidement toute assistance face à un événement majeur

Face au changement climatique, les événements majeurs vont se multiplier demandant une réponse rapide pour les sinistrés. Le CESER rappelle que, dans sa contribution « La prévention des risques naturels et technologiques : enjeu de société » de 2013, il apportait l'élément suivant :

Il ne manque qu'une volonté plus déterminée de fédérer ces actions dans une politique ambitieuse que la Région pourrait conduire avec pour objectif de faire de notre territoire le pilote et le modèle de la prévention de tous les risques⁵.

Ainsi, l'une des préconisations de cette contribution rejoint les actions proposées par le Conseil régional :

En cas d'événement majeur, veiller à apporter rapidement aux élus des collectivités concernées l'assistance technique, humaine et financière suffisante pour faire face aux sollicitations des victimes⁶.

PRECONISATION

19

Anticiper fortement et s'impliquer face au déficit en ressource en eau

Par ailleurs, les problèmes de la disponibilité de la ressource en eau liés au changement climatique concernent fortement les deux fleuves de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Rhône et la Loire, notamment pour les étiages estivaux. A titre d'exemple, « la Loire présente la plus forte baisse des débits d'étiages au monde avec une diminution statistiquement significative de -53% à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1971-2000 »⁷. Ils vont nécessiter une forte anticipation et implication.

⁵ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES. *La prévention des risques naturels et technologiques : enjeu de société*. CESER Rhône-Alpes, septembre 2013, page 57

⁶ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES. *La prévention des risques naturels et technologiques : enjeu de société*. CESER Rhône-Alpes, septembre 2013, page 57

⁷ ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE, *Impacts du changement climatique sur le bassin de la Loire et ses affluents, Eléments de connaissance scientifiques, Etablissement public Loire, décembre 2014,*

II. Avis sur la délibération « Un nouvel élan pour nos parcs naturels régionaux »

A propos de la délibération sur les parcs naturels régionaux, le CESER émet trois préconisations :

PRECONISATION

1

Maintenir une politique dynamique en faveur des PNR

La région Auvergne-Rhône-Alpes a accueilli son 10^{ème} PNR avec la désignation récente du territoire de l'Aubrac. Le CESER apprécie que cette politique reste dynamique sur le territoire régional et prend acte de la nouvelle délibération portant sur les orientations régionales relatives aux PNR.

PRECONISATION

2

Réaffecter les moyens financiers accordés pour assurer l'innovation et l'expérimentation

Dans sa contribution « Parcs naturels régionaux et changement climatique » de 2012, le CESER proposait :

que la région à partir d'une vision stratégique et partagée de Rhône-Alpes, assigne aux territoires des PNR qui ont vocation à innover, à expérimenter de le faire concernant : la gouvernance, le pilotage des projets inscrits dans leur charte pour passer un cap dans l'optimisation, la transversalité, la subsidiarité, afin de gagner en efficacité et efficience.

Dans ce cadre la Région devrait réaffecter les moyens financiers accordés pour assurer l'innovation et l'expérimentation dans ces domaines.⁸

page 13 reprenant les chiffres issus de l'article Van Vliet, M.T.H., Franssen, W. H. P., Yearsley, J. R., Ludwig, F., Haddeland, I., Lettenmaier, D. P., Kabat, P. (2013). Global river discharge and water temperature under climate change. *Global Environmental Change*, 23, 450-46

⁸ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Parcs naturels régionaux et changement climatique*. CESER Rhône-Alpes, juin 2012, page 36

PRECONISATION

3

Apporter une vision d'ensemble et assurer un rôle de péréquation

Par ailleurs, dans ce contexte, le CESER tient à souligner un élément fort qu'il avait apporté dans son avis « Aménagement et développement durable du territoire Création des contrats d'aménagement intercommunal » de 2016 et qui peut s'appliquer dans le cadre des nouvelles orientations régionales relatives aux PNR :

3) Concentrer les interventions vers davantage de création de valeur et d'actions structurantes passe très souvent par des investissements immatériels porteurs d'avenir qui ne devront pas être considérés de façon strictement comptable comme des dépenses de fonctionnement

L'expérience montre que les contrats de qualité sont ceux qui ont pu faire émerger des actions collectives, beaucoup plus que ceux intervenant pour cofinancer des équipements trop souvent d'intérêt strictement local, et non structurant.

La plus value de la Région réside dans la vision d'ensemble qu'elle apporte et son rôle de péréquation⁹.



⁹ CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. *Aménagement et développement durable du territoire Création des contrats d'aménagement intercommunal*. CESER Auvergne-Rhône-Alpes, avril 2016, p. 7



Conclusion

Globalement, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes considère que les enjeux et les objectifs retenus vont dans la bonne direction. Ces orientations s'appuient sur des budgets « environnement/énergie » en hausse pour les trois prochaines années, mais restent limités par rapport à la mesure des enjeux. Elles feront l'objet d'un suivi du CESER.

Le CESER tient toutefois à rappeler fermement que la logique de diminution de la consommation des ressources naturelles doit être le maître mot de toute action publique. Cela signifie notamment sobriété énergétique, réduction des déchets, limitation des émissions de polluants atmosphériques et préservation de la biodiversité.

L'adaptation au changement climatique, face aux nombreux dérèglements constatés, n'est malheureusement que la conséquence d'un échec des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le CESER tient à souligner l'importance et l'urgence à mettre en place des politiques publiques anticipatrices.

Compte tenu de l'ambition de « faire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la première région durable d'Europe », le CESER souligne l'importance du souci de cohérence et de transversalité entre les délibérations examinées ici et celles qui peuvent concerner l'agriculture, le développement économique, les transports, l'aménagement... Cette ambition régionale doit se considérer de façon globale, systémique et surtout prospective.

Bibliographie

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Schéma régional de cohérence écologique*. CESER Auvergne, juin 2015, 39 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Avis sur le schéma régional climat, air, énergie*. CESER Auvergne, juin 2012, 23 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. *Les 6 priorités du CESER pour le Plan régional Santé Environnement 3 en Auvergne-Rhône-Alpes : 3 moteurs, 3 leviers pour une politique santé-environnement*. CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juin 2017, 6 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. *Biodéchets : cap sur 2025 Structurer et développer la filière en Auvergne-Rhône-Alpes*. CESER Auvergne-Rhône-Alpes, février 2017, 60 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES. *Aménagement et développement durable du territoire Création des contrats d'aménagement intercommunal*. CESER Auvergne-Rhône-Alpes, avril 2016, 12 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Avis sur le Schéma régional de cohérence écologique avant enquête publique*. CESER Rhône-Alpes, octobre 2013, 50 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES. *La prévention des risques naturels et technologiques : enjeu de société*. CESER Rhône-Alpes, septembre 2013, 80 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *La transition énergétique au service de la performance économique et sociale*. CESER Rhône-Alpes, mai 2013, 97 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Parcs naturels régionaux et changement climatique*. CESER Rhône-Alpes, juin 2012, 60 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Avis sur le schéma régional climat, air, énergie*. CESER Rhône-Alpes, février 2012, 55 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES. *Trame verte, trame bleue : les cheminements de la biodiversité en Rhône-Alpes*. CESER Rhône-Alpes, avril 2010, 29 p.

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE, *Impacts du changement climatique sur le bassin de la Loire et ses affluents, Eléments de connaissances scientifiques*, Etablissement public Loire, décembre 2014, 52 p.

Van Vliet, M.T.H., Franssen, W. H. P., Yearsley, J. R., Ludwig, F., Haddeland, I., Lettenmaier, D. P., Kabat, P. (2013). Global river discharge and water temperature under climate change. *Global Environmental Change*, 23, 450-46 in ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE, *Impacts du changement climatique sur le bassin de la Loire et ses affluents, Eléments de connaissances scientifiques*, Etablissement public Loire, décembre 2014, 52 p.

Déclarations des groupes

INTERVENTION DE M. JEAN-MARC CORNUT, AU NOM DU COLLEGE 1

Monsieur le Président, chères conseillères, chers conseillers

– Le contexte de la saisine.

Une lettre du Conseil régional du 31 mai 2018 pour un avis du CESER en AP le 12 juin 2018 pour l'assemblée du Conseil régional les 14/15 juin 2018.

Quand nous connaissons l'objet de la saisine, à savoir: " Faire de la région AURA, la première région durable d'Europe, enjeu fondamental pour notre futur " je laisse à chacun l'appréciation du timing.

Cette contrainte de temps totalement inadmissible, a nui à l'ambiance de la commission et rejallira sur la pertinence du travail fourni. Nous y reviendrons. Cependant une réflexion: nous pensons que le COMEX du CESER doit être à même de pouvoir décaler certaines saisines lorsqu'il juge que le temps imparti n'est pas suffisant pour traiter correctement certains thèmes. Revenons à notre saisine, "FAIRE DE LA RÉGION AURA, LA PREMIÈRE RÉGION DURABLE D'EUROPE". La région insiste à juste titre sur 4 enjeux fondamentaux :

- Promouvoir un développement durable sur l'ensemble de ses axes stratégiques
- Produire mieux et consommer moins d'énergie et de matières premières et secondaires
- Soutenir l'innovation technologique et sociétale des territoires et des entreprises sur ces territoires
- Préserver les ressources essentielles de ces territoires : eau, biodiversité, air tout en conciliant les usages.

Afin de bien traiter le sujet et définir les axes stratégiques, nous aurions aimé disposer des chiffres clés de la région AURA. : productions, consommations patrimoine énergétique, usages, emplois. Cela aurait permis de prioriser les objectifs, les rythmes, d'apprécier la faisabilité, d'analyser les financements. Cela n'a pas été possible, dont acte. Rappelons les chiffres clés de notre région AURA. Une consommation de l'ordre de 220000 Gw ventilés suivant les grands usages :

- Transports 33%
- Résidentiel et tertiaire 45%
- Industrie 20%
- Agriculture 3%

Il semble éclairant d'apporter à ces chiffres quelques précisions.

En premier lieu la consommation d'énergie électrique représente environ 60000 Gwh soit le quart (25%) de la consommation totale d'énergie. En terme de contexte il faut savoir que la région AURA est :

- la première région productrice d'électricité avec le quart de la production française-la première région de production d'énergie dite renouvelable

- la première région de production d'électricité d'origine nucléaire. Avec 70% d'origine nucléaire et 30% d'énergie renouvelable (principalement l'hydraulique 26%, le solde éolien 0,8%, le solaire 0,7% et le bioénergie 0,9%) l'énergie produite est totalement décarbonée. L'importance de ce patrimoine énergétique donne une production de 100 à 120 000 Gwh pour une consommation de 60 000 Gwh, ce qui classe notre région comme une région exportatrice, une région solidaire avec les autres régions. 60 000 emplois directs et indirects et une empreinte économique de 2Md€ d'achats dans la région. Au regard de ces données factuelles on mesure rapidement les enjeux et les pistes d'actions à mettre en place et à accompagner. Le transport et l'habitat (80% de la consommation totale) sont donc à traiter en priorité. Développer la sobriété énergétique, sans oublier la précarité énergétique, développer fortement les filières de substitution des énergies fossiles, conforter

l'innovation sur la méthanisation, la filière hydrogène, le solaire, l'éolien avec toujours à l'esprit les limites techniques, économiques et environnementales de ces nouveaux process.. On aurait pu également débattre des points suivants: nouveaux concepts d'habitat, nouvelles techniques de construction, la ville verte, smart grid, mutation et reconversion des friches industrielles en lien avec le foncier, qualité de nos réseaux avec des fuites comprises pour le mieux à 10% et qui montent à près de 50 % dans les communes de moyenne montagne, le stockage de l'eau etc.... Bien entendu , le collège 1 souscrit pleinement au développement de l'économie circulaire, du recyclage et des circuits courts dans leur ensemble. Que de sujetsPour terminer, j'en reviens aux conditions de travail de la commission 2 évoquées au début de mon intervention. Tout d'abord merci aux personnes du CESER, permanents et élus qui se sont impliqués, mais que de frustrations pour notre collège 1 sur une thématique aussi vaste et importante pour l'avenir économique et sociétal ! Au -delà de notre frustration, nous avons le sentiment que les thèmes classiques environnementalistes sont bien exprimés, par contre le collège 1 estime et regrette qu'un certain nombre de points à caractère plus économique, certes, n'aient pas été abordés alors qu'ils ne peuvent pas être occultés dans le cadre d'une stratégie à mettre en place. Pour nous, c'est un rendez-vous qui n'est pas abouti et qui n'est pas à la hauteur des enjeux. Le collège 1 avait émis l'idée de présenter un amendement. Il y renonce. Par contre Il faudra redébattre de ce sujet dans le cadre d'une auto saisine, décision du CESER, en prenant, cette fois ci, le temps nécessaire et suffisant pour un sujet qui l'exige.

Sous réserve de la mise en place de cette auto saisine, sous réserve d'expressions individuelles, le collège 1 votera l'avis proposé.

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC LOZAT, AU NOM DE LA CFDT

Quitte à faire dans la redondance et ceci avec un petit air de reviens y, le fait de nous solliciter au tout dernier moment rend l'exercice compliqué.

Compliqué pour donner un avis des plus éclairé sur un sujet particulièrement sensible quant à la stratégie environnement énergie que nous voulons. (Vaste programme impliquant un engagement particulièrement lourd de conséquence en termes d'héritage pour les générations futures.)

Pour autant, le CESER n'est pas resté sans rien dire et faire sur ces différents défis énergétiques bien identifiés dans le rapport du conseil Régional. Au fur et à mesure des évènements, il a toujours répondu présent et c'est ce que nous venons de faire encore aujourd'hui en proposant un grand nombre de préconisations.

Pour notre groupe CFDT, nous prenons acte de l'engagement de la Région pour les 3 années à venir de financer cette transition énergétique à hauteur de 198 M€, à la lecture des chiffres inscrits dans son rapport. Cela représente 15,37% des dépenses d'investissement au budget 2018 pour seulement 1,57% des dépenses de fonctionnement.

Au regard de ce qui nous attend concernant la qualité de l'air, au moment où la France est un mauvais élève dans l'Union Européenne car en passe d'être condamnée par la Cour de justice de l'UE, ce financement paraît être néanmoins à minima. Cette pollution est jugée responsable de plus de 500000 morts prématurés chaque année en Europe dont 42000 en France et pour un coût estimé à 20 Md€ dépensés par an par les Etats membres.

Pour autant, pas plus tard que jeudi dernier dans le département de l'Ain le constat est bien là : les projets verts peinent à sortir de terre.

C'est vrai dans les projets de méthanisation où là encore, il est difficile d'avancer sans faire de l'ombre aux uns et aux autres. C'est le cas d'un projet nouveau voulant transformer en biogaz 30000 tonnes de déchets organiques pour les injecter directement dans le réseau de distribution de gaz naturel et où, faute de trouver un site acceptable pour tous, il reste aujourd'hui en suspens.

Ce problème récurrent illustre bien la difficulté à développer les énergies renouvelables dans l'Ain tout comme je le pense, dans la plupart des autres départements de notre grande Région.

Vaste chantier donc pour la méthanisation qui ne gaze pas, pour l'éolien qui peine à trouver le vent et le solaire qui ne rayonne guère même si c'est lui qui passe le mieux auprès de tous.

A force d'attendre nous nous voyons donc obligés d'avancer des préconisations parfois de manière un peu précipitée au risque de passer à côté de solutions concrètes, innovantes et durables.

Avis sur la délibération « Un nouvel élan pour nos parcs naturels régionaux ».

Notre groupe CFDT rejoint complètement l'analyse de la Région sur le rôle et les missions des PNR : « territoires ruraux reconnus depuis 50 ans pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, leur capacité à concilier activités humaines, développement territorial, protection et valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels ».

Notre intérêt est donc de voir continuer à s'ouvrir largement ce champ à un maximum de territoires volontaires ce qui aujourd'hui n'est pas forcément le cas de partout et nous le regrettons.

Je pense particulièrement au territoire du Haut Allier concernant les sources et gorges de l'Allier pour lequel nous nous sommes déjà exprimés en ces lieux, ainsi que celui des Dombes dans l'Ain qui se sont vus privés de ce label pour ne pas dire Sésame.

Le groupe CFDT votera donc pour l'ensemble de cet avis de manière favorable. Car il est le fruit d'un travail soutenu depuis de nombreuses années sans faillir à ses obligations.

Merci.

INTERVENTION DE MME SOPHIE MUSSET, AU NOM DE LA CFTC ET DE L'UNSA

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Alors que la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015 a mis l'accent sur le développement des énergies renouvelables et la sobriété énergétique, encourager les initiatives ici ou là dans cette direction constitue une orientation positive pour le CESER.

De plus, il est à noter que la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité, a des conséquences majeures sur le climat et la biodiversité.

En outre, l'eau doit être considérée comme un bien commun universel qui ne peut être réduit à un objet marchand. Elle est un bien vital...

Dès lors, cette ressource doit être l'objet des préoccupations, tout comme l'air car ils sont tous des biens publics communs à tous.

Quant aux PNR, la préservation des parcs naturels régionaux ne doit pas être corrélée à des coûts pour la Région car ils représentent l'image de la région Auvergne Rhône Alpes et offrent ainsi un rayonnement régional, national voire international.

Ils reflètent non seulement la biodiversité du territoire, mais aussi la culture et la tradition de ces lieux connus bien au-delà de la région. Atouts touristiques, ces parcs naturels régionaux doivent garder leur spécificité et contribuer à la sauvegarde des écosystèmes régionaux.

L'UNSA et la CFTC voteront cet avis.

INTERVENTION DE M. LAURENT PUTOUX, AU NOM DE LA CGT

Mesdames, messieurs les conseillers, nous sommes consultés sur 3 délibérations du Conseil Régional, sur l'énergie et les PNR.

Nous ne pouvons que regretter les délais encore contraints, de cette consultation, qui ne permet qu'un recensement de différentes contributions du CESER, alors que l'importance des sujets évoqués aurait pu faire l'objet d'un avis beaucoup plus charpenté.

Ceci étant, nous souhaitons apporter quelques précisions et ajouts sur les différents points.

Concernant les budgets et la priorisation des budgets d'investissement, nous ne pouvons que rappeler l'avis voté ce jour sur le compte administratif et la nécessité de développer une ingénierie et une animation de territoire, par des moyens humains, sans se contenter de financer des projets d'investissements locaux au détriment d'une cohérence et d'une complémentarité nécessaires. La mention finale dans ce document de la nécessité de projets collectifs doit être plus fortement affirmée.

De façon globale également, il est nécessaire que les différents schémas régionaux ne se contredisent pas et portent les mêmes enjeux. En effet, quelle cohérence entre le financement de canons à neige ou d'autoroutes et la préservation de l'environnement par exemple ou afficher des objectifs en terme de circuits courts et couper les financements du réseau des AMAP ?

Concernant les déchets, bio ou non, la Cgt a eu l'occasion de s'exprimer plusieurs fois sur le sujet : appeler à la responsabilité des consommateurs, sous forme financière ou ludique, ne peut constituer une réponse adaptée à cet enjeu crucial et contribue à exonérer les réels responsables. En effet, la responsabilité du secteur économique dans la production de déchets et de gaspillage des ressources est centrale. A ce titre, le SRDEII aurait pu être un levier de responsabilisation sur les entreprises en intégrant des critères environnementaux dans les aides aux entreprises, et la contribution financière au titre du pollueur payeur devrait pénaliser les producteurs et non les consommateurs, sous la même forme que la lutte contre les drogues, où le dealer est plus lourdement condamné que le consommateur...

Concernant la qualité de l'air, le transport est largement contributeur à la pollution de l'air, ainsi que le chauffage et les entreprises industrielles. Le CESER a déjà pointé la nécessité de prioriser l'isolation des logements, collectifs ou individuels. Nous réitérons notre remarque : la responsabilisation des citoyens ne peut constituer la réponse. Non seulement, la plupart des transports individuels sont contraints, du fait de l'éloignement des lieux de travail et d'habitation, mais là encore, la responsabilité du transport routier de marchandises est oubliée. Les salariés subissent une double peine, le coût sans cesse croissant des transports, la fatigue et le risque d'accident, mais maintenant nous pouvons rajouter aussi la culpabilisation. La compétence régionale sur les transports publics lui offre un levier important pour lutter contre la pollution de l'air, par le transport public ferroviaire. Comme par exemple, la non ouverture aux trains de voyageurs de la ligne SNCF, sur la rive droite du Rhône, alors que la vallée est régulièrement en alerte pollution est une erreur fondamentale. Les orientations actuelles du gouvernement dans son pacte ferroviaire, ne vont pas non plus dans le sens du développement du transport collectif ferroviaire, ce qui justifie le combat des cheminots. La desserte en transport public dans les PNR est également à privilégier.

Concernant le soutien aux PNR, nous ne pouvons que rappeler notre soutien à la création du projet dans le Haut Allier, que nous aurions souhaité également faire figurer dans l'avis du CESER. Sur la gouvernance, nous souhaiterions que les organisations syndicales représentant les salariés y soient intégrées.

Sur l'énergie le 30 mars 2018 le journal le Dauphiné publiait les résultats de la réponse à la question « Êtes-vous inquiets d'une éventuelle privatisation des barrages ? » la réponse est sans appel puisque sur 7 458 votes émis 5 742 soit 77 % des votants ont répondu oui.

Les citoyens, dans leur grande majorité, perçoivent spontanément qu'ouvrir à la concurrence (privatiser les profits) les concessions hydrauliques va considérablement compliquer la gestion de la première des énergies électrique renouvelable de France :

- Parce que la sécurité ne fait pas bon ménage avec le profit.
- Parce que la gestion et la coordination des différentes installations va être plus difficile avec plusieurs opérateurs, notamment aux heures de pointe.
- Parce qu'il va y avoir de la spéculation sur le moment auquel les opérateurs privés exigeront de turbiner ou pas.
- Parce que les relations entre les acteurs locaux et les opérateurs privés deviendront moins stables.
- Parce que la privatisation entraînera inéluctablement la hausse des prix.
- Parce que nous usagers, nous ne voulons pas que notre facture soit augmentée du montant de la rémunération des actionnaires.
- Parce que la privatisation fragilise les industries électro intensives.
- Parce que les autres pays d'Europe ne s'engagent pas sur cette voie.
- Parce que l'eau des rivières et barrages est un élément de sécurité et sert au refroidissement des centrales nucléaires de la vallée du Rhône.
- Parce que cela entraînera des destructions d'emploi et un recours accru à la sous-traitance.
- Parce que nous ne voulons pas que se renouvelle pour l'énergie, le racket qui a lieu pour les autoroutes.
- Parce que nous voulons une nouvelle gestion d'un service public reconstitué : plus de place aux usagers, aux collectivités locales, à la représentation nationale, aux élus, aux salariés du secteur.

La CGT considère que la priorité doit tendre à la réduction du CO2 au moindre coût pour la collectivité, les économies d'énergies, la précarité énergétique et la mobilité propre. Le développement des EnR doit s'effectuer à un rythme adapté à la maturité technico-économique des différentes filières, afin de minimiser le coût des aides.

La transition énergétique ne sera un succès qu'avec un service public répondant aux besoins de la nation, avec un mix énergétique qui ne surévalue par la capacité de développement des EnR et qui intègre de véritables filières industrielles, pourvoyeuses d'emplois durables et des garanties collectives de haut niveau.

La CGT soutient toutes les formes de production d'énergie cent pour cent publiques. La CGT revendique un pôle public de l'énergie.

En conséquence, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la CGT votera CONTRE l'avis sur la stratégie Environnement-Energie et aux PNR.

INTERVENTION DE MME ELISABETH RIVIERE, AU NOM DES COLLEGES 3 ET 4

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègues, pour cet avis également, nous saluons et soulignons le travail réalisé dans le délai très contraint imposé par la saisine de l'exécutif régional.

Même si les nombreux travaux antérieurs réalisés par le CESER ont permis de construire cet avis, nous déplorons le délai imposé qui ne nous a pas permis de compléter le travail présenté.

Les collègues 3 et 4 n'émettrons pas de commentaires sur l'avis présenté par la commission 2 et le voterons donc en l'état.

Annexe - Lettres de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8, rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES 18 10966

Le Conseil régional, le **31 MAI 2018**

Monsieur le Président,

En référence aux articles L 4241-1 – 4° et 5° et L 4241-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur par la présente de procéder à la saisine officielle pour avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur le rapport Stratégie Environnement / Energie.

Vous trouverez, sous ce pli, le texte de ce rapport qui sera soumis au Conseil régional lors de son assemblée plénière des 14 et 15 juin 2018.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ



www.auvergnheronealpes.fr

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8, rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES 18 10966

Le Conseil régional, le **01 JUIN 2018**

Monsieur le Président,

En référence aux articles L4241-1 – 4° et 5° et L4241-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur par la présente de procéder à la saisine officielle pour avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur le rapport Premiers déploiements de la nouvelle Stratégie Environnement / Energie.

Vous trouverez, sous ce pli, le texte de ce rapport qui sera soumis au Conseil régional lors de son assemblée plénière des 14 et 15 juin 2018.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ



Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8, rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES 18 I0966

Le Conseil régional, le **31 MAI 2018**

Monsieur le Président,

En référence aux articles L 4241-1 – 4° et 5° et L 4241-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur par la présente de procéder à la saisine officielle pour avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur les orientations régionales en direction des Parcs Naturels Régionaux.

Vous trouverez, sous ce pli, le texte de ce rapport qui sera soumis au Conseil régional lors de son assemblée plénière des 14 et 15 juin 2018.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ



Contributeurs

Georges EROME

Collège 3

Président de la Commission 2 « Environnement et transition énergétique »

Laurent CARUANA, 1^{er} Vice-Président - Référent de la Commission

Jean-Marc GUILHOT, Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

COLLEGE 1*

- **BOISSELON Alain** (UNICEM)
- **BRUNIER Annick** (COOP)
- **CHABBAL Jean** (CLUSTER)
- **COMBE Véronique** (FRSEA)
- **CORNUT Jean-Marc** (FTP)
- **FURMINIEUX René-Pierre** (Chimie)
- **GUINAND Jean** (Conf. paysanne)
- **LAMIRAND Georges** (Coord. rurale)
- **LEROY Jérémy** (Jeunes agriculteurs)
- **LONGUET Jacques** (EDF)
- **MOLLARD André** (CRMA)
- **PFISTER Françoise** (UIMM)
- **REYNIER Frédéric** (FF Bâtiment)
- **ROYANNEZ Jean-Pierre** (FRSEA)
- **TRICHARD Alain** (ARIA)

COLLEGE 2*

- **BARRAT Jean** (CFDT)
- **BEAUNE Michel** (CGT)
- **BLACHON Eric** (FO)
- **GAUDIO Rémy** (CFDT)
- **GILBERT Madeleine** (CFE-CGC)
- **GRANDJEAN François** (CFTC)
- **LOZAT Jean-Luc** (CFDT)
- **MORISSE François** (CFDT)
- **MUSSET Sophie** (UNSA)
- **NATON Agnès** (CGT)
- **PUTOUX Laurent** (CGT)
- **RODRIGUEZ Vincent** (CGT)
- **ROUVEURE Gisèle** (FO)
- **SEGAULT Héliène** (FO)
- **VELARD Patrick** (SOLIDAIRES)
- **VUILLAUME Cécile** (FO)

COLLEGES 3 et 4*

- **ARGENSON J. Jacques** (SOLIHA)
- **AUBERGER Eliane** (Esp. naturels)
- **BARATAY Denis** (Pers. Qualifiée)
- **D'HALLUIN Joseph** (CRAJEP)
- **FAUREAU Bernard** (Pers. Qualifiée)
- **GOUEDARD-COMTE M-Elisa**. (Insertion)
- **GUIEAU Willy** (PQ Environnement)
- **HABOUZIT Michel** (Pers. Qualifiée)
- **MEZUREUX Nathalie** (Universités)
- **MOYROUD Anne** (CRESS)
- **PEYRON Solène** (CNL)
- **RESCHE-RIGON Frédérique** (FRAPNA)
- **SAUMUREAU Marc** (FRANE)
- **VERDIER Jean-Louis** (PQ Environnement)
- **VIGNAUD Béatrice** (URAF)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées

Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives

Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable

Collège 4 : Personnalités qualifiées

Contacts

ROSSET Elodie

Chargée d'études

Tél : 04 26 73 41 46

elodie.rosset@auvergnerhonealpes.fr

Informations

Vous souhaitez suivre l'actualité du

CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la
lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou

retrouvez les informations sur

le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser



Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a été saisi, par le Conseil régional, sur trois délibérations relatives à la stratégie Environnement / énergie et aux parcs naturels régionaux (PNR).

A partir notamment des travaux réalisés antérieurement, le CESER s'interroge de savoir si les stratégies proposées au travers des trois délibérations prennent en compte les orientations souhaitées par le CESER.

Pour le CESER, les enjeux et les objectifs retenus par le Conseil régional vont, globalement, dans la bonne direction.

Il tient toutefois à rappeler fermement que la logique de diminution de la consommation des ressources naturelles doit être le maître mot de toute action publique, notamment pour le Conseil régional.

• SOBRIETE ENERGETIQUE • METHANISATION • HYDROGENE • ENERGIE
HYDRAULIQUE • ECONOMIE CIRCULAIRE • BIODECHET • EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE • QUALITE DE L'AIR •
BIODIVERSITE • ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE • PNR • REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos :

Laures/123RF
Papan saenkutrueng
Nito100/iStock/Getty Images Plus
Somchai/123RF
Arenysam/123RF
Annalovisa/123RF

www [.auvergnerrhonealpes.fr/ceser](http://www.auvergnerrhonealpes.fr/ceser)

CESER Auvergne- Rhône-Alpes / Lyon
8 rue Paul Montrouhet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne- Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

